

Rapport du conseil communal du 3 mai 2017

1) Etat des restants 2016 à recouvrer.

Le receveur André Haas fournit des explications quant à l'état des restants 2016 à recouvrer. Il s'agit d'un montant qui s'élève à 147.677,14.-€. Le document est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

2) Titres de recettes 2016.

Les titres de recettes de l'année 2016 sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

3) Affaires scolaires:

a. Projet d'organisation scolaire 2017-2018.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souhaite la bienvenue à Madame Pole BAUM, présidente du comité d'école. Le projet d'organisation scolaire comprenant e .a. la répartition des classes dans les différents cycles, le nombre d'enfants inscrits, ainsi que le nombre d'enseignants disponibles, est présenté au conseil communal par Madame Pole Baum. Un contingent de 967 unités a été attribué à l'école fondamentale de Grevenmacher par le ministère compétent.

L'organisation des classes pour l'année scolaire 2017/2018 se présente de la manière suivante (en tenant compte d'adaptations éventuelles): Actuellement, 30 enfants sont inscrits au précoce. Les éducateurs de l'Etat garantissent une surveillance encadrée plus étendue des enfants. En ce qui concerne le cycle 1, 44 enfants sont inscrits pour la première année et 42 enfants pour la deuxième année. Une classe de logopédie est fréquentée par 8 enfants. Sur base des résultats obtenus lors des entrevues avec les parents des élèves au troisième trimestre de l'année scolaire 2016/2017, on décidera si et quels enfants peuvent profiter d'une prolongation du cycle 1, c. à. d. d'une année supplémentaire du cycle précité.

Les classes des cycles 2-4 se répartissent donc comme suit:

Cycle 2.1: 3 classes;

Cycle 2.2: 4 classes;

Cycle 3.1: 3 classes;

Cycle 3.2: 3 classes;

Cycle 4.1: 3 classes;

Cycle 4.2: 4 classes.

Madame Pole Baum informe sur l'évolution positive des projets tels que la classe de transition au cycle inférieur ainsi que la classe pour nouveaux arrivants.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, remercie Madame Pole Baum ainsi que le comité d'école pour l'établissement du document et souligne l'excellent travail fourni par le personnel enseignant. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, se joint aux remerciements exprimés et évoque les efforts inlassables déployés par le personnel enseignant quant à l'organisation de nombreuses activités parascolaires tout au long de l'année scolaire telles que la présentation d'une pièce de théâtre, des excursions intéressantes, des visites d'expositions thématiques organisées par la commune etc. En outre, Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe les membres du conseil communal sur la réunion récente entre le conseil des enfants (Makaro) et le collège échevinal. Elle souligne l'enthousiasme et l'engagement des membres du conseil des enfants. Pour conclure, Madame Monique HERMES (CSV), échevine, souligne l'importance d'un personnel enseignant engagé.

Madame Pole Baum informe les membres du conseil communal qu'elle mettra fin à son mandat de présidente du comité d'école à partir de l'année scolaire 2017/2018.

Le projet d'organisation scolaire 2017/2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b. Demande de publication de postes.

Pour l'année scolaire 2017/2018, l'école fondamentale de Grevenmacher détient un contingent de 967 leçons. La commune doit donc procéder à la publication des postes suivants:

- 2 postes définitifs pour les cycles 2-4,
- 2 postes provisoires pour les cycles 2-4,
- 1 demi-tâche de 16 heures pour le cycle 1 (précoce),
- 1 demi-tâche de 15 heures pour les cycles 2-4.

La demande de publication de postes est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

4) Concessions cimetière.

Deux concessions cimetière sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

5) Office social commun de Grevenmacher: Approbation du compte de profits et pertes de l'exercice 2015.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

6) CRIAJ: Approbation de la convention pour l'année 2017.

Ladite convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

7) Ecole Régionale de Musique Grevenmacher: Adaptation du minerval pour élèves (adultes salariés).

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications et informe les membres du conseil communal que l'adaptation du minerval a été approuvée par le conseil communal en mai 2016. Cependant, il remarque qu'une adaptation plus équitable du minerval de 900.-€ pour les adultes salariés a été envisagée. Lors d'une réunion récente de la commission de surveillance de l'Ecole Régionale de Musique, les membres ont discuté à propos d'une réduction du minerval de 900.-€ à 450.-€ pour les adultes salariés qui fréquentent des cours de musique et qui ont l'intention d'accomplir un examen au cours de l'année. Le minerval de 900.-€ reste cependant inchangé pour les adultes salariés qui suivent les cours dans le seul but d'enrichir leurs aptitudes musicales sans faire un examen. Actuellement, le nombre d'adultes inscrits s'élève à 37, dont la moitié fait un examen. Ladite proposition a été soumise au collège échevinal qui l'a approuvée.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, fait remarquer, qu'au cours de l'année scolaire, différents élèves pourraient prendre la décision de ne pas accomplir un examen et se renseigne si ces derniers sont alors tenus de combler la différence. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, explique qu'aucune disposition n'est prévue dans ce cas.

Dans ce contexte, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'une partie de l'Ecole Régionale de Musique a été transférée dans les locaux de l'ancienne Hôtel de Ville (premier étage).

L'adaptation du minerval pour les adultes salariés est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

8) Décompte Skating piste – Terrain Multisports.

Le montant total du décompte s'élève à 306.699,25 Euros. Ledit décompte est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, regrette que cette piste n'est pas appréciée par les jeunes comme initialement prévu. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, ne peut pas se rallier à l'opinion prononcée et informe que la skating piste est toutefois utilisée par les jeunes pendant les vacances scolaires. Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, se rallie à la remarque prononcée par Monsieur le bourgmestre et se renseigne quant à la possibilité de prévoir des

cendriers à l'endroit précité. Monsieur Jean-Marie SADLER du service technique s'occupera de cette affaire.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, remarque que les visiteurs de la skating piste bloquent la promenade de la Moselle avec leurs voitures et se renseigne quant à la possibilité d'installer une barrière à l'endroit précité. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, explique que ladite zone est la propriété du Service de la navigation. Par conséquent, on contactera les responsables afin de trouver une solution adéquate.

9) **SIDEST: Adhésion des communes de Frisange et de Manternach. Modification des statuts du Syndicat.**

Ladite adhésion est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

10) **Rue des Caves phase 1: Approbation des plans et devis. 1.070.000 Euros.**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), fournit des explications. Les travaux comportent la remise en état du tronçon d'une longueur de 180 mètres de la rue des Caves, entre la rue de Münschecker et la rue de l'Ecole, y compris l'installation des infrastructures souterraines nécessaires. Lesdits travaux seront approximativement entamés en octobre 2017.

Les plans et le devis qui s'élève à 1.070.000.-€ sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

11) **Maison d'Osbourg : Approbation du projet définitif et du devis. 4.992.832,11 Euros.**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications et informe les membres du conseil communal, que le devis définitif prévoit une augmentation de 375.000.-€ par rapport au devis de l'avant-projet sommaire approuvé en date du 17 février 2017 par le conseil communal. Lors de la planification, il s'est avéré que la cave de la Maison d'Osbourg devra être étendue en vue de la mise en place des installations techniques nécessaires.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque, que les coûts concernant les travaux de rénovation de la Maison d'Osbourg flambent de façon remarquable et ceci avant le début des travaux de construction. Néanmoins, le projet sera voté par le groupe parlementaire DP, tout en sachant que la rénovation de la Maison d'Osbourg s'avère nécessaire.

Madame Tess BURTON (LSAP), se rejoint aux remarques prononcées par Monsieur René SERTZNIG.

Le projet définitif et le devis sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

12) **PAG:**

a. **Modification ponctuelle du PAG «rue Sainte Catherine» (partie graphique) : approbation.**

Il s'agit de la réaffectation en zone d'utilisation publique («Öffentliche Nutzung») de fonds d'une superficie d'environ 14,7 ares, actuellement classés en zone mixte («Mischgebiet»), en vue de l'extension de la Maison Relais. Avis favorable de la Commission d'Aménagement. Ladite modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

b. **Modification ponctuelle du PAG «camping» (parties graphique et écrite): approbation du dossier modifié suite à l'avis de la Commission d'aménagement.**

Il s'agit de la réaffectation en zone mixte urbaine, avec zone soumise à plan d'aménagement particulier «nouveau quartier», de fonds d'une superficie d'env. 28 ares, actuellement classés en zone d'utilisation publique («Öffentliche Nutzung») en vue de la réalisation d'immeuble(s) d'habitation plurifamiliale. Proposition du collège échevinal de ne pas modifier la partie écrite tel que recommandé (?) et d'adapter uniquement le schéma directeur suite à l'avis de la Commission d'aménagement. Ladite modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

c. **Modification ponctuelle du PAG «Wecker-Bierg» (partie graphique): approbation.**

Il s'agit de la réaffectation en zone industrielle intercommunale («interkommunales Industriegebiet») de fonds d'une superficie d'env. 5,2 ares, actuellement classés en zone verte intérieure

(«innerörtliche Grünzone») en vue de l'extension des infrastructures de l'entreprise Bernard-Massard. Ladite modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

13) Approbation de la réglementation concernant le nouveau parking près de l'écluse.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Le nouveau parking près de l'écluse est réglementé pour une durée de 5 heures avec disque. Ledit parking a été construit de façon écologique. Les visiteurs qui font leurs achats dans le centre-ville, ainsi que par les personnes travaillant à Grevenmacher peuvent profiter des emplacements. Monsieur Marc SCHILTZ (CSV), conseiller, se renseigne quant à un marquage des emplacements. Monsieur Jean-Marie SADLER du service technique informe qu'il s'agit de 2 emplacements à chaque fois entre les arbres. En tout, 83 emplacements sont accessibles sur ledit parking.

La réglementation concernant le nouveau parking près de l'écluse est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

14) Discussions sur une éventuelle modification de la réglementation des parkings le long et autour de la route du Vin.

Monsieur Andreas Schaller, du bureau d'ingénieur Schaller, présente une analyse quant à la détermination du nombre de véhicules stationnés ainsi que leur durée de stationnement respectif sur les parkings le long et autour de la route du Vin. Il s'avère que de nombreux emplacements de stationnement sont occupés par des frontaliers et des stationnements de longue durée. Monsieur Léon GLODEN (CSV), remercie Monsieur Schaller pour la présentation détaillée.

Compte tenu des résultats et après une analyse détaillée, des modifications concrètes sont présentées par le collège échevinal aux membres du conseil communal:

P&R près du bâtiment de la Police Grand-ducale	Parking gratuit, sans limite de temps
Emplacements le long de la route du Vin	Disque 4-5 heures
Parking „Laangwiss“ (quai Marie-Astrid)	Horodateurs max. 8 heures
Parking bain en plein air	Horodateurs max.10 heures
Parking à côté de la Cave Bernard-Massard	„Zone orange“ (2 heures ticket & résidents avec vignette)
Parking „dépôt Prost“(gare routière)	Horodateur max. 10 heures & résidents avec vignette
Parking Kummert	Payant, 5 heures
Quartiers autour des écoles	Payant avec horodateur. Résidents avec vignette

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, ajoute que le P&R à proximité du bâtiment de la Police Grand-ducale, contribue à un soulagement concernant la situation actuelle des emplacements de stationnement au centre-ville de Grevenmacher. Monsieur le bourgmestre donne la parole aux membres de l'opposition afin qu'ils puissent présenter leurs idées. Aucun des deux groupes parlementaires ne peut proposer une alternative. Cependant ils se prononcent quant aux propositions du collège échevinal.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, salue les réflexions du collège échevinal quant à une éventuelle modification de la réglementation des parkings susmentionnés, mais critique le fait que le collège échevinal actuel n'a pas fait assez d'efforts afin de créer des emplacements de stationnement supplémentaires au centre-ville. En outre, il remarque que l'avis de la part de la commission de circulation dans cette affaire s'avère important. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la commission de circulation ainsi que l'Union commerciale et artisanale seront invitées à analyser les propositions du collège échevinal et à présenter, de leur côté, des propositions. En outre, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souligne que le collège échevinal s'est efforcé à créer des emplacements supplémentaires à proximité de la route du Vin. En plus le parking SNHBM dans la rue des Remparts se trouve en phase de construction.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se rallie aux remarques de Monsieur Sertznig et salue également les réflexions du collège échevinal. Toutefois, elle souligne l'importance de répondre aux exigences et besoins de tous les habitants de Grevenmacher, notamment aux besoins des habitants du centre-ville, en ce qui concerne les emplacements de stationnement. Des emplacements doivent être accessibles de façon permanente pour ces derniers. Compte tenu de ce fait, il convient de prévoir une réglementation du centre-ville de façon à ce qu'un blocage permanent des emplacements de stationnement par les frontaliers sera évité. Le futur parking à proximité du bâtiment de la Police Grand-ducale apportera un soulagement pour les frontaliers. A noter que le parking «Laangwiss» est encore à réglementer. Elle propose de prévoir une limitation de la durée de parking, à savoir 5 heures, afin d'éviter le problème du stationnement de longue durée.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, remarque que le parking près du bain en plein air est occupé par des stationnements de longue durée et que cela pourra causer des problèmes lors de l'ouverture de la piscine au mois de mai. L'accès au parking et aux emplacements doit être garanti pour les visiteurs de la piscine. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que des avis seront fixés sous les essuie-glaces des voitures en faisant référence aux parkings environnants.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, salue le fait que l'opposition soutient les modifications du collège échevinal. Toutefois, il rejette la critique que le collège échevinal actuel n'ait pas fait d'efforts en ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation de circulation. Il rappelle que le collège échevinal actuel s'est engagé pour une mise en œuvre assez rapide du concept, et ceci déjà en 2012. Il s'avère que l'ancien collège échevinal n'a pas entamé des travaux préparatoires pour la réalisation pratique du concept. Il convient d'adapter la réglementation de circulation sur base des expériences qui ont pu être acquises pendant ces dernières années. En outre, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la commission de circulation sera saisie des réflexions et propositions du collège échevinal. Pour conclure, Monsieur le bourgmestre informe que la mise en œuvre de la réglementation de circulation modifiée ne sera appliquée qu'après achèvement des travaux de remise en état de la route du Vin.

15) Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe les membres du conseil communal qu'en date du 10 mai 2017, le revêtement routier définitif dans la rue de la Moselle sera posé. En outre, il informe que les travaux de remise en état dans la rue Grueweréck seront achevés pour mi-juin.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine à la culture, informe les membres du conseil communal de l'inauguration de la zone piétonne qui aura lieu en date du 15 juillet. La veille, à savoir le 14 juillet, l'inauguration de la « Zéintscheier » aura lieu, combinée avec une porte ouverte l'après-midi du 15 juillet.

En outre, Madame Monique HERMES (CSV), échevine à la culture, informe que le circuit historique marque son 20^e anniversaire. A cette occasion, des pages supplémentaires seront publiées dans le bulletin municipal.

16) Questions au collège échevinal.

Compte tenu du risque omniprésent, Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, se renseigne sur la possibilité de renforcer les mesures de sécurité sur le chemin pour piétons et cyclistes sur le pont transfrontalier. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, assure que des solutions adéquates seront cherchées à ce sujet, ceci en collaboration avec les responsables des Ponts & Chaussées.

Lors d'une séance du conseil communal en 2016, Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, avait informé le collège échevinal du mécontentement d'un agriculteur au sujet du prix de l'eau fixé par la Ville de Grevenmacher et avait ajouté que le prix d'eau des communes avoisinantes s'avère beaucoup moins cher. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que cette affaire est analysée et élaborée par Monsieur Sven Nuszowski, ingénieur diplômé du service technique.